

CONSEIL MUNICIPAL
mercredi 14 décembre 2016
COMPTE RENDU

Etaient Présents :

Monsieur Vincent MORISSE, Maire,

Mesdames et messieurs Jeanne-Marie CAGNOL, Patrick VASSAL, Jean-Louis ROUFFILANGE, Patrice AMADO, Jean-Maurice ZORZI, Michel LE DARD, Julienne GAUTIER, Hélène BERNARDI, Jean-Marie TOUCAS, Adjoint ;

Mesdames et messieurs Jehanne ARNAUD, Jean-Loup BONNEFOI-BOLLACHE, Michèle DALLIES, Paul GIRARD, José LECLERE, Josiane DEVAUX, Evelyne PITTET, Catherine DEFRANCQ, Franck MANDRUZZATO, Charles PIERRUGUES, Stéfania QUIRAC, Françoise LUBERT, Véronique KERHOAS, Pierre-Yves TIERCE, Sabine MIFSUD, Thierry GOBINO, Pascale CHEVREAU, Anna Maria MALLAMAIRE, Michel FACCIN, Eric PROVENSAL, conseillers municipaux ;

Etaient représentés :

Madame Micheline MARTEL par monsieur Vincent MORISSE,
Madame Nathalie DANTAS par madame Jeanne-Marie CAGNOL,
Madame Yolande MARTINEZ par monsieur Eric PROVENSAL

Secrétaire de séance :

Monsieur Pierre-Yves TIERCE

Monsieur le maire ouvre la séance du conseil municipal du mercredi 14 décembre 2016 à dix-neuf heures.

Avant d'entamer l'ordre du jour, monsieur le Maire soumet au conseil municipal les modifications suivantes :

1 - retrait du point n° 36 :

Refus du transfert du port communal de Sainte-Maxime à la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez

2 - ajout d'un point n° 36 :

Modification des statuts de la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez suite à la loi NOTRe

ADOPTE A L'UNANIMITE

1. DECISIONS DU MAIRE PRISES SUR LA DELEGATION PERMANENTE

Le conseil municipal **A L'UNANIMITE**

- prend acte des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation permanente accordée par le conseil municipal lors de la séance du 25 février 2016.

2. CESSION DE TERRAINS AU PROFIT DE LA SEMA –N ACTE RECTIFICATIF

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A LA MAJORITE**

6 contre : Mesdames Sabine MIFSUD, Pascale CHEVREAU, Anna-Maria MALLAMAIRE, Yolande MARTINEZ et messieurs Eric PROVENSAL, Thierry GOBINO

- d'approuver le nouveau prix de vente des terrains du Quilladou à la SEMA à 2 692 190 € dont 392 190 € de TVA ;
- de passer les écritures comptables de régularisation en dépenses et en recettes dans les comptes de charges et produits exceptionnels ;
- d'autoriser le maire ou son représentant à demander une remise gracieuse des intérêts de retard de 0,40% par mois de retard ;
- d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte rectificatif et à prendre toute disposition tendant à rendre effective cette décision.

3. FOURNITURE DE CARBURANT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

5 abstentions : Mesdames Sabine MIFSUD, Pascale CHEVREAU, Anna-Maria MALLAMAIRE, Yolande MARTINEZ et messieurs Eric PROVENSAL,

- d'autoriser monsieur le Maire à signer les accords-cadres relatifs à la fourniture de l'ensemble des carburants (lot 1 : essence sans plomb 95, essence sans plomb 98, gazole et lot 2 : gazole non routier) nécessaires au fonctionnement des véhicules et engins du parc automobile municipal comme suit :

Marché n°1600701 afférent au Lot n°1 fourniture d'essence sans plomb 95, essence sans plomb 98, et gazole par cartes accréditives avec la société TOTAL MARKETING France.

Les prestations de l'accord-cadre à bons de commande seront réglées par application aux quantités réellement exécutées des prix du carburant affichés le jour de l'approvisionnement, frais de gestion inclus;

Marché n°1600702 afférent au Lot n°2 fourniture de gazole non routier avec la société CARANTA COMBUSTIBLES. Les prestations de l'accord-cadre à bons de commande seront réglées par application aux quantités réellement exécutées des prix du carburant affichés le jour de l'approvisionnement auxquels sera appliqué le rabais de 8%.

4. ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE DE SAINTE-MAXIME

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A LA MAJORITE**

5 contre : Mesdames Sabine MIFSUD, Pascale CHEVREAU, Anna-Maria MALLAMAIRE, Yolande MARTINEZ et messieurs Eric PROVENSAL,

- d'autoriser monsieur le Maire à signer les marchés relatifs à l'entretien des espaces verts de la Commune de Sainte-Maxime comme suit :

Marché n°1602101 afférent au Lot n°1 entretien des espaces verts d'accompagnement de voiries, avec l'entreprise CLM ENVIRONNEMENT pour un montant annuel global et forfaitaire de 41 367,80 € H.T.

Marché n°1602102 afférent au Lot n°2 entretien des espaces verts des groupes scolaires, lotissements, ronds-points et parkings, avec à l'entreprise MANIEBAT SAS pour un montant annuel global et forfaitaire de 41 127,00 € H.T.

5. AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver les termes de l'avenant n°1, afférent à la mise en conformité du contrat d'affermage, aux obligations réglementaires en matière de traitement de l'amiante et à l'arrêté du 21 juillet 2015, renforçant l'évaluation de la performance des systèmes d'assainissement.
- de dire que l'avenant n°1 prendra effet à la date à laquelle il aura acquis son caractère exécutoire.
- de dire que pour tenir compte des charges d'exploitation et d'investissement supplémentaires, la rémunération du délégataire en cours de contrat sera modifiée comme suit ;

- en matière de traitement de l'amiante dans le cadre des travaux : par application des nouveaux prix unitaires, dont le détail figure en annexe de l'avenant n°1 ;
- pour la réparation des fuites sur réseaux et branchements : par une augmentation du coût du m3 assaini de 0.0019 € hors taxes, ce qui porte ainsi la part du délégataire de la somme de 0.7182 € à 0.7201 € hors taxes le mètre cube ;
- en matière d'analyses complémentaires à effectuer : les sommes à devoir au délégataire correspondent à l'investissement des matériels de mesure en continu de température et PH, soit une sonde 3 350.00 € hors taxes ;
- pour l'équipement des postes de relèvement avec une desserte en eau potable et un disconnecteur :
 - 2 postes de relèvement à équiper en eau potable : 3 000.00 € hors taxes ;
 - 20 postes de relèvement à équiper d'un disconnecteur : 12 000.00 € hors taxes ;

-d'habiliter monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision, notamment l'avenant n°1 dont il s'agit.

6. AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°2 au contrat de délégation du service public de l'eau potable,
- d'habiliter monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision, notamment l'avenant n°2 dont il s'agit.

7. AVENANT 2 AU MARCHÉ DE NETTOIEMENT DU LITTORAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver les clauses de l'avenant n°2 relatif à l'attribution à la société PROPOLYS de la prestation de nettoyage des toilettes publiques situées sur le littoral pour un montant global et forfaitaire de 20.370 €/HT pour 2017.
- de dire que cet avenant constitue l'avenant n°2 audit marché, dont toutes les conditions contractuelles et non contrares à l'application dudit avenant, demeurent inchangées.
- de dire que la dépense sera imputée sur le compte budgétaire 011
- d'autoriser monsieur le Maire à conclure et signer l'avenant n°2, objet de la présente, ainsi que tout acte ou tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

8. AVENANT 1 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE RELATIF A LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC DU LITTORAL DE SAINTE MAXIME PUIS AUX ETUDES ET A LA PRODUCTION D'UN PROJET D'AMENAGEMENT DU LITTORAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver les clauses de l'avenant n°1 au marché n°15*008*00 relatif aux prestations de maîtrise d'œuvre afférentes à la réalisation d'un diagnostic du littoral puis aux études et à la production d'un projet d'aménagement du littoral de la commune de Sainte-Maxime pour un taux de rémunération de 4.4232 % du montant des travaux estimé à 1 364 000€ HT soit 60 332 € HT,
- de dire que cet avenant constitue l'avenant n°1 audit marché, dont toutes les conditions contractuelles et non contraires à l'application dudit avenant, demeurent inchangées,
- de dire que la dépense sera imputée sur le compte budgétaire 2031
- d'autoriser monsieur le Maire à conclure et signer l'avenant n°1, objet de la présente, ainsi que tout acte ou tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

9. CONVENTION D'OBJECTIF ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION LES AMIS DE LA TOUR CARREE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**
Mesdames Sabine MIFSUD et Françoise LUBERT ne prennent pas part au vote.

- d'approuver la convention d'objectifs entre la commune de Sainte-Maxime et l'Association des Amis de la Tour Carrée,
- d'approuver le versement en janvier 2017, d'un acompte de 12 900 €, correspondant à 50 % de la subvention de l'année (n-1),
- de dire que la dépense sera imputée sur le compte budgétaire 6574,
- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

10. SEJOURS 2017 DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS "ESPACE JEUNES"

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver l'organisation et la mise en œuvre de séjours de 2 à 6 jours pendant les vacances scolaires 2017 pour maximum 20 (effectif variable en fonction des séjours) inscrits à l'accueil collectif de mineurs « Espace Jeunes » de 13 à 17 ans ;
- d'approuver la participation familiale supplémentaire à hauteur de 60% du prix du séjour pour les résidents maximois ;
- d'approuver la participation communale pour les résidents maximois à hauteur de 40% du prix du séjour dans la limite de 350 € par jeune afin de compenser le prix global de chaque séjour ;
- de dire que la dépense sera imputée sur le compte budgétaire 011
- d'approuver le règlement de la somme totale du séjour pour les non résidents maximois -
- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

11. REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS DE LOISIRS 3/12 ANS DE LA COMMUNE DE SAINTE-MAXIME GERES PAR L'UFCV

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver le nouveau règlement intérieur des accueils de loisirs des 3/12 ans à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

12. JOURNEE A ISOLA 2000

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- D'approuver l'organisation du transport de la journée neige à Isola 2000 du 29 janvier 2017, par le Service Jeunesse via son Bureau Information Jeunesse,

- D'approuver les conditions générales de la journée à Isola 2000,
- D'approuver les différents tarifs établis pour cette journée,
- de dire que la dépense sera imputée sur le compte budgétaire X011 et la recette sur le chapitre budgétaire 70 ;
- D'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision

13. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Suppression de postes		Création de postes	
Cadre d'emplois	Nombre	Cadre d'emplois	Nombre
Au 01/01/2017			
Adjoint technique territorial	1		
Adjoint d'animation territorial	1		

- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout acte ou document pour rendre effectives ces modifications.

14. TARIFS DES TRANSPORTS DU RESEAU SIMPLICITE NOEL 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver la gratuité des transports sur le réseau SimpliCité du lundi 19 décembre au samedi 24 décembre 2016 ;
- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

15. MAISON DES ASSOCIATIONS - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver les termes du nouveau règlement intérieur de la « Maison des Associations » ;
- d'annuler le règlement intérieur pris par décision du conseil municipal du 3 septembre 2004 et modifié le 10 décembre 2004 ;
- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

16. SUBVENTION 2016 A L'ASSOCIATION VAR EURO FESTIVAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'association Var Euro Festival au titre de l'exercice 2016 pour l'organisation de la manifestation des Harley Davidson ;
- de dire que la dépense sera imputée sur le compte budgétaire 6574
- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

17. SUBVENTION A L'ASSOCIATION SOCIALE, SPORTIVE ET CULTURELLE DE LA POLICE MUNICIPALE DE SAINTE-MAXIME

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'allouer, au titre de l'année 2016 une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 € à l'Association Sociale, Sportive et Culturelle de la police municipale de Sainte-Maxime ;
- de dire que la dépense sera imputée sur le compte budgétaire 65
- d'autoriser monsieur le maire à prendre toute disposition et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette délibération.

18. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET 2016 ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

-d'adopter la décision modificative n°1 de 2016 du budget assainissement selon le détail par chapitre :

SECTION D'INVESTISSEMENT	Pour mémoire			Vote DM n°1	Total budget 2016
	BP	Reports	BS		
Dépenses	650 095,00	0,00	848 492,84	0,00	1 498 587,84
16 - Emprunts et dettes assimilées	232 050,00				232 050,00
20 - Immobilisations incorporelles				2 500,00	2 500,00
23 - Immobilisations en cours	239 595,00		848 492,84	-2 500,00	1 085 587,84
040 - Opérations d'ordre entre sections	178 450,00				178 450,00
Recettes	650 095,00	0,00	848 492,84	0,00	1 498 587,84
001 - Résultat reporté			378 066,16		378 066,16
021 - Virement de la section d'exploitation	70 676,00		470 426,68		541 102,68
040 - Opérations d'ordre entre sections	579 419,00				579 419,00

-d'autoriser monsieur le Maire à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

19. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET 2016 PARCS DE STATIONNEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A LA MAJORITE**

6 contre : Mesdames Sabine MIFSUD, Pascale CHEVREAU, Anna-Maria MALLAMAIRE, Yolande MARTINEZ et messieurs Eric PROVENSAL, Thierry GOBINO

- d'adopter la décision modificative n°1 des parcs de stationnement dont les propositions nouvelles se détaillent par chapitre comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	Pour mémoire			Vote DM n°1	Total budget 2016
	BP	Reports	BS		
Dépenses	323 030,00	38 587,65	1 330 299,05	0,00	1 691 916,70
16 - Emprunts et dettes assimilées	9 800,00				9 800,00
20 - Immobilisations incorporelles	104 500,00			180 000,00	284 500,00
21 - Immobilisations corporelles	27 600,00	38 558,90			66 158,90
23 - Immobilisations en cours	174 830,00	28,75	1 330 299,05	-180 000,00	1 325 157,80
040 - Opérations d'ordre entre sections	6 300,00				6 300,00
Recettes	323 030,00	0,00	1 368 886,70	0,00	1 691 916,70
001 - Résultat reporté			69 837,67		69 837,67
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 000,00				5 000,00
021 - Virement de la section d'exploitation	249 099,00		1 299 049,03		1 548 148,03
040 - Opérations d'ordre entre sections	68 931,00				68 931,00

- d'autoriser monsieur le Maire à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

20. DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET 2016 CARRE LÉON GAUMONT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

-d'adopter la décision modificative n°1 - Carré Léon Gaumont selon le détail par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Pour mémoire			Vote	Total
	BP	Reports	BS	DM n°1	budget 2016
Dépenses	2 019 336,00	11 180,90	50 602,10	-822,00	2 080 297,00
002 - Résultat reporté			9 501,60		9 501,60
011 - Charges à caractère général	824 891,00	11 180,90	38 550,50	-33 723,00	840 899,40
012 - Frais de personnel et charges assimilées	790 000,00		12 000,00	30 500,00	832 500,00
65 - Autres charges de gestion courante	91 945,00			-3 599,00	88 346,00
66 - Charges financières	187 000,00		-10 000,00	6 000,00	183 000,00
67 - Charges exceptionnelles			350,00		350,00
68 - Dotations aux amort. et aux provisions					0,00
042 - Opérations d'ordre entre sections	125 500,00		200,00		125 700,00
Recettes	2 019 336,00	0,00	61 783,00	-822,00	2 080 297,00
70 - Produits des sces, du domaine et ventes	198 600,00				198 600,00
74 - Dotations et participations	1 704 274,00		55 000,00		1 759 274,00
75 - Autres produits de gestion courante	71 640,00		6 783,00	-822,00	77 601,00
78 - Reprise sur provisions	15 940,00				15 940,00
042 - Opérations d'ordre entre sections	28 882,00				28 882,00

SECTION D'INVESTISSEMENT	Pour mémoire			Vote	Total
	BP	Reports	BS	DM n°1	budget 2016
Dépenses	369 982,00	31 350,91	5 380,76	6 000,00	412 713,67
16 - Emprunts et dettes assimilées	216 000,00			6 000,00	222 000,00
21 - Immobilisations corporelles	69 500,00	27 833,77	900,00		98 233,77
23 - Immobilisations en cours	55 600,00	3 517,14	4 480,76		63 597,90
040 - Opérations d'ordre entre sections	28 882,00				28 882,00
Recettes	369 982,00	0,00	36 731,67	6 000,00	412 713,67
001 - Résultat reporté			56 531,67		56 531,67
10 - Dotations fonds divers et réserves	4 000,00				4 000,00
13 - Subventions d'investissement	240 482,00		-20 000,00		220 482,00
16 - Emprunts et dettes assimilées				6 000,00	6 000,00
040 - Opérations d'ordre entre sections	125 500,00		200,00		125 700,00

-d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

21. TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES ANNÉE 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

-d'approuver les taux des contributions directes locales pour l'année 2017 figurant dans le tableau ci-dessous où sont mentionnés, pour mémoire, les éléments de 2016 :

Taxe	Pour mémoire Année 2016		2017
	Bases	Taux	Taux
Habitation	69 076 000	20,32%	20,32%
Foncier bâti	48 412 000	21,36%	21,36%
Foncier non bâti	312 500	50,65%	50,65%

- d'autoriser monsieur le Maire à signer l'état de notification n°1259 ;
- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition tendant à rendre effective cette décision.

22. TARIFS 2017 DES SERVICES COMMUNAUX

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A LA MAJORITE**

6 contre : Mesdames Sabine MIFSUD, Pascale CHEVREAU, Anna-Maria MALLAMAIRE, Yolande MARTINEZ et messieurs Eric PROVENSAL, Thierry GOBINO

- d'approuver les tarifs communaux pour l'année 2017,
- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition et à signer tout acte ou tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

23. BUDGET PRIMITIF 2017 VILLE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A LA MAJORITE**

6 contre : Mesdames Sabine MIFSUD, Pascale CHEVREAU, Anna-Maria MALLAMAIRE, Yolande MARTINEZ et messieurs Eric PROVENSAL, Thierry GOBINO

- de voter les propositions du budget primitif 2017 - VILLE, dont le détail est repris ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	Montant
Dépenses	37 531 773,00
011 - Charges à caractère général	11 766 262,00
012 - Frais de personnel et charges assimilées	15 388 558,00
014 - Atténuations de produits	1 312 495,00
65 - Autres charges de gestion courante	6 047 493,00
66 - Charges financières	570 600,00
67 - Charges exceptionnelles	21 365,00
68 - Dotations aux provisions	55 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	600 000,00
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 770 000,00
Recettes	37 531 773,00
013 - Atténuations de charges	50 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes	1 970 386,00
73 - Impôts et taxes	31 238 382,00
74 - Dotations et participations	3 277 024,00
75 - Autres produits de gestion courante	859 851,00
77 - Produits exceptionnels	30 000,00
042 - Opérations d'ordre entre sections	106 130,00

INVESTISSEMENT	Montant
Dépenses	18 832 664,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 354 820,00
20 - Immobilisations incorporelles	704 635,60
204 - Subventions d'équipement versées	245 482,00
21 - Immobilisations corporelles	1 092 284,35
23 - Immobilisations en cours	6 909 992,05
040 - Opérations d'ordre entre sections	106 130,00
041 - Opérations patrimoniales	4 419 320,00
Recettes	18 832 664,00
024 - Produit des cessions d'immobilisations	787 500,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 000 000,00
13 - Subventions d'investissement	1 201 524,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	9 054 320,00
021 - Virement de la section d'exploitation	600 000,00
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 770 000,00
041 - Opérations patrimoniales	4 419 320,00

- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

24. SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE EXERCICE 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 1 800 000 € au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2017 ;
- de dire que la dépense sera imputée sur le compte 657362 ;

- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

25. ATTRIBUTION SUBVENTION AU TITRE DE SOLIHA IMMEUBLE LES SIRENES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'accorder une subvention à l'immeuble Les Sirènes représenté par Foncia Lievens, syndic situé 7 rue de la plage, Le Saint-François, (83120), pour des travaux de ravalement de façade effectués sur l'immeuble sis 3 avenue Jean Jaurès à Sainte-Maxime (83120),
- de procéder au règlement de l'indemnité due à l'immeuble Les Sirènes représenté par Foncia Lievens, syndic situé 7 rue de la plage, Le Saint-François, (83120) d'un montant de 10.000 €,
- de dire que la dépense sera imputée sur le compte budgétaire 6574,
- d'autoriser monsieur le Maire ou toute personne désignée par lui, à prendre toute disposition, à signer tout acte tendant à rendre effective cette décision.

26. SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS SOCIALES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

-d'allouer des subventions de fonctionnement, au titre de l'année 2017, aux associations sociales ci-après mentionnées :

Nom des associations	Subvention 2017
Amicale des donneurs de sang bénévoles - section Sainte-Maxime/le Plan de la Tour	2.200 €
Association D'Entraide entre les Personnes Accueillies à la Protection de l'Enfance - A.D.E.P.A.P.E. Var	100 €
Association Départementale de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales - A.D.A.P.E.I. secteur Golfe de St-Tropez	1.000 €
Association des non et mal voyants du Golfe de Saint-Tropez	500 €
Banque alimentaire - Var	250 €
Croix-Rouge Française - délégation locale du Golfe	2.000 €
France Alzheimer - Var	100 €
La Ligue contre le cancer - comité du Var	500 €
Le Secours catholique (Caritas France) - section locale	8.500 €
Le Secours Populaire - Fédération Var	2.500 €
Club du Bel Age	2.500 €
Comité de Liaison Avec le pôle de Santé du Golfe de Saint-Tropez (C.L.A.P.S.)	500 €

- d'allouer une subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2017, à l'association ci-après mentionnée, conformément à la demande de Monsieur Le Préfet et en association avec les communes du Golfe:

Nom des associations	Subvention 2017
AFL Transition	2.000 €

-de dire que la dépense sera imputée sur le compte budgétaire 6574
 -d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette délibération.

27. SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**
Madame Catherine DE FRANCO ne prend pas part au vote ;

- d'allouer une subvention complémentaire aux associations suivantes :

ASSOCIATION	MONTANT	OBJET
Club d'Aviron Maximois	700 €	Participation aux frais de déplacement pour les compétitions régionales et nationales de la saison 2015/2016 avec les titres de champion et vice-champion.
Moto Club Maximois	700 €	Participation aux frais de déplacement pour une compétition de niveau européen en Espagne du 11 au 16 octobre 2016.
Sainte-Maxime Athlé - Golfe de St Tropez	700 €	Participation aux frais de déplacement pour l'athlète Julien SOLA au triathlon Iron Man d'Hawaï le 8 octobre 2016.
Sainte-Maxime Volley-Ball	3 000 €	Première partie de la participation aux frais de déplacement de l'équipe masculine dans le cadre du championnat national 3 pour la saison 2016/2017.

- une subvention exceptionnelle aux associations suivantes :

ASSOCIATION	MONTANT	OBJET
Angel's Kart Team	700 €	Participation aux frais de déplacement pour un championnat du Monde à l'Ile de la Réunion pour la pilote Morgane BOUCHY.
Antony Racing Kart	700 €	Participation aux frais de déplacement aux 24 heures du Mans pour le pilote Anthony DUGUE.
La Cigale Surf Club du Pays des Maures	700 €	Participation aux frais de déplacement pour le championnat de France de Stand Up Paddle Race 12'6 à Hossegor les 30 et 31 octobre 2016 avec 10 médailles dont trois titres de champion de France.
TAI CHI CHUAN	800 €	Participation aux frais de fonctionnement de l'association

- de dire que la dépense sera imputée sur le compte budgétaire 6574

- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

28. SUBVENTIONS 2017 ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- de fixer l'enveloppe de l'exercice 2017 consacrée aux associations culturelles pour un montant total de 51 125 € et de la répartir comme suit :

ASSOCIATIONS CULTURELLES	2016	2017
Les Amis de la Tour Carrée	25 800	20 800
Lei Magnoti	22 400	11 200
Archéologie Siméon Fabre	1 300	650
A.M.T.M (Bravadeurs)	3 000	3 000

Comité jumelage Nuenburg	850	425
Conservatoire de la connaissance	1 200	1 200
Escolo dei Sambro	3 500	1 750
Radio Amitié Golfe	2 100	2 100
Association 3A	2 150	2 150
Théâtre de Calidie	1 050	1 050
Azzura	4300	4 300
Bridge Club	1 700	850
Sainte-Maxime- U.S.A	850	850
Les Amis du Nord	500	500
Les doigts de fée	300	300
TOTAL	71 000	51 125

- de dire que la dépense sera imputée sur le compte budgétaire 6574
- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette délibération.

29. SUBVENTION 2017 DU CLUB INFORMATIQUE SAMBRACITAIN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 20 000 € au club informatique SAMBRACITAIN au titre de l'exercice 2017 ;
- d'approuver le paiement d'un acompte à hauteur de 50 % du montant de la subvention au cours du 1^{er} trimestre 2017 et avant le 31 mars 2017
- d'approuver le paiement du solde au cours du 3^{ème} trimestre 2017 et avant le 30 septembre 2017 sous réserve d'avoir réceptionné le bilan comptable et financier de son activité annuelle « du 1er janvier au 31 décembre de l'année N-1 » ainsi que le budget prévisionnel pour l'année N ;
- de dire que la dépense sera imputée sur le compte budgétaire 6574
- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

30. SUBVENTION A LA RÉGIE DU CARRE LÉON GAUMONT - EXERCICE 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A LA MAJORITE**

6 contre : Mesdames Sabine MIFSUD, Pascale CHEVREAU, Anna-Maria MALLAMAIRE, Yolande MARTINEZ et messieurs Eric PROVENSAL, Thierry GOBINO

- d'approuver l'attribution, au titre de l'exercice 2017, d'une subvention de :
 - 1 695 774 € pour le financement d'une partie du fonctionnement
 - 245 482 € pour le financement de l'investissement
- de dire que la dépense sera imputée sur les comptes 657363 et 204 ;
- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

31. BUDGET PRIMITIF 2017 - CARRE LÉON GAUMONT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A LA MAJORITE**

6 contre : Mesdames Sabine MIFSUD, Pascale CHEVREAU, Anna-Maria MALLAMAIRE, Yolande MARTINEZ et messieurs Eric PROVENSAL, Thierry GOBINO

-de voter, chapitre par chapitre, les propositions du budget primitif 2017 du Carré Léon Gaumont, dont le détail est repris ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	Montant
Dépenses	2 140 890,00
011 - Charges à caractère général	895 237,00
012 - Frais de personnel et charges assimilées	943 710,00
65 - Autres charges de gestion courante	5,00
66 - Charges financières	176 438,00
042 - Opérations d'ordre entre sections	125 500,00
Recettes	2 140 890,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes	224 394,00
74 - Dotations et participations	1 809 774,00
75 - Autres produits de gestion courante	77 840,00
042 - Opérations d'ordre entre sections	28 882,00

INVESTISSEMENT	Montant
Dépenses	374 982,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	220 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	25 000,00
21 - Immobilisations corporelles	65 818,00
23 - Immobilisations en cours	35 282,00
040 - Opérations d'ordre entre sections	28 882,00
Recettes	374 982,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	4 000,00
13 - Subventions d'investissement	245 482,00
040 - Opérations d'ordre entre sections	125 500,00

- d'autoriser le budget général à verser des avances de trésorerie à la régie en cas d'insuffisance ;
- de dire que le remboursement de ces avances devra intervenir au plus tard le 31 décembre de l'année ;
- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

32. BUDGET PRIMITIF 2017 - ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- de voter, chapitre par chapitre, les propositions du budget primitif 2017 assainissement, dont le détail est repris ci-dessous :

EXPLOITATION	Montant
Dépenses	1 293 650,00
011 - Charges à caractère général	134 600,00
012 - Frais de personnel et charges assimilées	96 170,00
65 - Autres charges de gestion courante	122 500,00
66 - Charges financières	28 800,00
67 - Charges exceptionnelles	4 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	331 630,00
042 - Opérations d'ordre entre sections	575 950,00
Recettes	1 293 650,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes	654 660,00
75 - Autres produits de gestion courante	540,00
77 - Produits exceptionnels	160 000,00
78 - Reprises sur provisions	300 000,00
042 - Opérations d'ordre entre sections	178 450,00

INVESTISSEMENT	Montant
Dépenses	907 580,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	225 750,00
20 - Immobilisations incorporelles	13 500,00
23 - Immobilisations en cours	489 880,00
040 - Opérations d'ordre entre sections	178 450,00
Recettes	907 580,00
021 - Virement de la section d'exploitation	331 630,00
040 - Opérations d'ordre entre sections	575 950,00

- d'autoriser le budget général à verser des avances de trésorerie à la régie en cas d'insuffisance ;
- de dire que le remboursement de ces avances devra intervenir au plus tard le 31 décembre de l'année ;
- d'autoriser monsieur le Maire à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

33. BUDGET PRIMITIF 2017 - PARCS DE STATIONNEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A LA MAJORITE**

6 contre : Mesdames Sabine MIFSUD, Pascale CHEVREAU, Anna-Maria MALLAMAIRE, Yolande MARTINEZ et messieurs Eric PROVENSAL, Thierry GOBINO

- de voter, chapitre par chapitre, les propositions du budget primitif 2017 des parcs de stationnement, dont le détail est repris ci-dessous :

EXPLOITATION	Montant
Dépenses	956 300,00
011 - Charges à caractère général	558 942,00
012 - Frais de personnel et charges assimilées	76 741,00
65 - Autres charges de gestion courante	5,00
66 - Charges financières	100,00
67 - Charges exceptionnelles	3 000,00
69 - Impôts sur les bénéfices et assimilés	110 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	138 581,00
042 - Opérations d'ordre entre sections	68 931,00
Recettes	956 300,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes	950 000,00
042 - Opérations d'ordre entre sections	6 300,00

INVESTISSEMENT	Montant
Dépenses	1 212 512,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	10 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	88 000,00
21 - Immobilisations corporelles	78 212,00
23 - Immobilisations en cours	1 030 000,00
040 - Opérations d'ordre entre sections	6 300,00
Recettes	1 212 512,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 005 000,00
021 - Virement de la section d'exploitation	138 581,00
040 - Opérations d'ordre entre sections	68 931,00

- d'autoriser le budget général à verser des avances de trésorerie à la régie en cas d'insuffisance ;
- de dire que le remboursement de ces avances devra intervenir au plus tard le 31 décembre de l'année ;

- d'autoriser monsieur le Maire à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

34. BUDGET PRIMITIF 2017 - SERVICES DES POMPES FUNÈBRES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

-de voter, chapitre par chapitre, les propositions du budget primitif 2017 des services des pompes funèbres, dont le détail est repris ci-dessous :

EXPLOITATION	Montant
Dépenses	20 556,00
011 - Charges à caractère général	2 251,00
65 - Autres charges de gestion courante	5,00
042 - Opérations d'ordre entre sections	18 300,00
Recettes	20 556,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes	2 256,00
042 - Opérations d'ordre entre sections	18 300,00

INVESTISSEMENT	Montant
Dépenses	18 300,00
040 - Opérations d'ordre entre sections	18 300,00
Recettes	18 300,00
040 - Opérations d'ordre entre sections	18 300,00

- d'autoriser le budget général à verser des avances de trésorerie à la régie en cas d'insuffisance ;
- de dire que le remboursement de ces avances devra intervenir au plus tard le 31 décembre de l'année ;
- d'autoriser monsieur le Maire à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

35. TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU DE LA CORNICHE DES MAURES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver la mise à disposition des biens et moyens attachés à l'exercice de la compétence « eau potable » sur le territoire de la commune Sainte-Maxime au SIDECM à compter du 1er janvier 2017 ;
- d'approuver le procès-verbal annexé à la présente délibération ;
- de dire que la mise à disposition des biens et moyens feront l'objet d'avenants courant 2017 après le vote du compte administratif EAU 2016 ;
- d'autoriser monsieur le Maire à signer le procès-verbal et à procéder à toutes formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

36. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ SUITE A LA LOI NOTRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'adopter le rapport énoncé ;
- d'adopter les statuts modifiés proposés par la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;
- d'autoriser madame la Première Adjointe à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

La séance est levée à 22 h 00.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. L. G.', written in a cursive style. The signature is located in the upper right quadrant of the page.